



Le CSAU

Le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, ou CSAU, est un certificat qui reconnaît la bonne sociabilisation du chien, ainsi que la capacité du maître à contrôler son chien. Il s'agit d'un certificat obligatoire si vous souhaitez pratiquer une discipline gérée par la Commission d'Utilisation Nationale des Chiens de Berger et de Garde (CUNCBG).

Qu'est-ce que le CSAU ?

Comme son nom l'indique, le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation est un document qui confirme :

qu'un chien est bien sociabilisé et manifeste un comportement équilibré ;
que le maître du chien parvient à contrôler parfaitement son animal.

Bon à savoir : la carte de CSAU ne peut être remise qu'au propriétaire déclaré de l'animal.

Rôle de ce certificat

Le CSAU est un document obligatoire si vous souhaitez pratiquer une activité canine qui est gérée par la CUNCBG.

Vous devrez donc passer ce certificat si vous avez l'intention de pratiquer l'une des activités suivantes :

ring (un sport canin très complet qui regroupe plusieurs disciplines)

travail pratique en campagne ;

RCI (le Règlement de Concours International, un programme de concours pour les chiens d'utilité) ;

obéissance ;

mondioring (une discipline destinée à la sélection des reproducteurs canins) ;
pistage français.

Bon à savoir : le CSAU seul ne suffit pas à participer à toutes ces disciplines. Le chien doit également être LOF et faire partie d'une race autorisée au mordant pour certaines d'entre elles.

Pour quel type de chien ?

L'obtention du CSAU est ouverte à tous :

Le maître : il n'est pas obligé d'être adhérent à un club canin. Il doit être le propriétaire déclaré du chien.

Le chien : il n'est pas obligé d'être inscrit au livre des origines.

La seule obligation pour le chien est d'être âgé de plus de 12 mois le jour de sa présentation.



Le CSAU

Bon à savoir : même les chiens de 1re et 2e catégorie peuvent passer le test du CSAU.

Obtention du Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation

N'importe quel maître peut passer le CSAU, à condition bien entendu de le préparer avec son chien.

Si vous avez besoin du CSAU pour pratiquer une discipline canine, ou simplement mettre en valeur votre travail d'éducation, voici comment procéder.

Où peut-on passer le CSAU ?

Le test du CSAU est organisé directement par les Sociétés régionales canines. Il a généralement lieu lors :

- des concours officiels canins ;
- des rassemblements organisés par une société canine ;
- des expositions canines.

Conseil : vous pouvez vous rapprocher de votre Société régionale canine ou d'un club canin pour vous renseigner sur les dates des prochaines épreuves de CSAU.

Différents tests du CSAU

Il est important de bien préparer le CSAU si vous souhaitez être certain de l'obtenir. Voici les différents tests qui seront menés durant cette épreuve :

Exercices de stabilité et de sociabilité : ce test examine le comportement du chien en présence et en absence du maître. Les réactions du chien face aux caresses, aux manipulations et aux autres chiens sont examinées. Le chien doit être calme, sans signe d'agressivité ou de peur.

Exercices d'assouplissement : ce test examine la marche en laisse. Le chien ne doit pas tirer sur la laisse. On examine également la réaction lors de l'absence du maître. Le chien doit être capable de rester immobile 30 secondes après le départ de son maître. Le rappel est enfin examiné. Le chien doit revenir au pied de son propriétaire (situé à 20 m) en moins de 15 secondes.

Un entraînement basique au sein d'un club canin peut vous permettre de préparer parfaitement votre chien à ces différents tests.



Le CSAU

Résultat du CSAU

À l'issue de l'épreuve, le juge remet le résultat :

Apte : le propriétaire reçoit le CSAU. Les qualificatifs Bon, Très Bon ou Excellent peuvent y être apposés.

Ajourné : le chien ne reçoit pas le CSAU et doit donc passer à nouveau l'épreuve.

Le juge remet les résultats à la société de gestion des CSAU au plus tard une semaine après le jour du test. Le propriétaire du chien jugé apte recevra par la suite sa carte plastifiée de CSAU.

Remarque : l'ajournement du chien ne l'empêche pas de pouvoir passer à nouveau le certificat lors d'une prochaine épreuve.